



## **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2025 ENTRE LE MEN ET LE G 7**

Ce vendredi 1<sup>er</sup> août 2025, le ministre de l'éducation nationale du Sénégal a convié le G 7 à une rencontre de partage sur les modalités pratiques du déroulement de la formation diplômante universelle des enseignants. A l'entame de la réunion, le ministre a rappelé qu'elle fait suite à la décision prise lors de la rencontre du 25 juin 2025 de se retrouver avec la partie syndicale pour lever les divergences sur certaines questions telles que les modalités de formation des chargés de cours. C'est à cet effet d'ailleurs que le Ministre a sollicité dès l'entame l'autorisation des SG du G7 pour que la rencontre soit élargie au représentant des chargés de cours afin qu'il entende toutes les décisions arrêtées. A la suite de ces propos liminaires du Ministre, ses collaborateurs sont revenus sur les modalités de mise en œuvre de la formation diplômante universelle qui est un acquis révolutionnaire obtenu par les syndicats du G 7. Ils ont ainsi partagé avec la partie syndicale les statistiques réactualisées avec les dernières données issues de la tournée de la DFC dans les IA pour la collecte des dossiers des enseignants. Il ressort ainsi de cette présentation que :

- le périmètre des bénéficiaires de la formation à la FASTEF est arrêté à 3563 enseignants ;
- 921 chargés de cours seront formés dont 456 bivalents titulaires de Licences (348) et de Masters (108) et 365 monovalents ;
- 363 enseignants bénéficiaires de passerelles dont 265 bivalents titulaires de Licences et 98 titulaires de Masters ;
- 488 PCEMG bénéficiaires de passerelles titulaires de Licences ou de Masters ;
- 585 PC dont 159 bivalents et 486 monovalents ou « PURS » ;

S'appuyant sur ces statistiques, le DRH et le DFC ont encore une fois réitéré l'option de former les chargés de cours selon leurs spécialités précisées dans l'OS d'affectation pour préserver l'équilibre du système. En effet, l'option de former tous les chargés de cours à partir du diplôme le plus élevé créerait un gap de 868 postes correspondant au cumul de tous les bivalents titulaires de Licences et de Masters aspirant à être formés selon leur niveau de qualification actuel.

Prenant la parole à la suite des responsables du Ministère, les SG du G 7 ont unanimement salué la volonté de ministre de trouver des solutions structurelles aux problèmes liés au plan de carrière des enseignants grâce à la formation diplômante universelle. Toutefois, ils ont déploré l'absence de la FASTEF qui devait faire le point sur le déroulement de la formation, le retard noté par rapport au démarrage des autres formations notamment celle des MEPS au CNEPS de Thiès, des titulaires de diplômes spéciaux, des profs d'économie à l'ENSEPT et des professeurs d'EPS à l'INSEPS. Revenant sur la formation des chargés de cours, les SG ont réitéré la position défendue lors de la rencontre du 25 juin battant ainsi en brèche l'argumentaire lié au maintien des équilibres. Ils ont unanimement invité le Ministre de l'éducation ne pas valider l'option portant sur la formation des chargés de cours sans tenir compte de leurs diplômes les plus élevés car cela serait :

- une injustice notoire à l'endroit d'enseignants qui ont opté de faire un sacrifice pour le système éducatif ;



- une violation des dispositions de Loi 61-33 qui leur confère le droit d'aspirer à une formation ;
- un tort dans le déroulement de leur carrière car ils vont devoir subir un double reclassement ce qui leur fera perdre une bonne partie de leur ancienneté ;
- un manque de vision dans le cadre de la planification stratégique des besoins en personnels à l'aune du plan de recrutement quinquennal qui a été validé et qui pourrait naturellement satisfaire tout déficit.

Les SG du G 7 ont enfin démontré que les craintes nourries par le ministère relativement au déséquilibre dans l'allocation des personnels ne vont point se produire car d'après les statistiques, les 348 chargés de cours bivalents titulaires de Licences et de Masters resteront à leurs postes d'enseignement et seuls les 108 monovalents titulaires de Masters devront être mutés dans des lycées pour les besoins de leur formation. A ce titre, ils ont pris l'engagement de les en informer afin que leur formation puisse se dérouler correctement.

Tirant la synthèse de la rencontre, Ministre de l'éducation nationale a tenu à remercier tous les participants. Il a ensuite réitéré son attachement à la valorisation de la fonction enseignante qui demeure le premier levier stratégique de ses priorités et c'est pour cette raison d'ailleurs **qu'il accède à la requête des syndicats afin que les chargés de cours de cours soient formés à partir de leur diplôme le plus élevé.** Il a aussi instruit le DRH et le DFC de prendre toutes les dispositions utiles pour l'effectivité de la mesure ainsi que le démarrage effectif de la formation diplômante universelle à la date du 04 août 2025. Il est ainsi prévu par la FASTEF un amphithéâtre virtuel de rentrée à cette date et les clés d'accès sont déjà envoyées aux stagiaires. Le Ministre a enfin instruit ses collaborateurs de s'atteler à la mise en œuvre de la formation pour toutes les autres cibles concernées avant de lever la séance.

Fait à Dakar le 1<sup>er</sup> août 2025.\*

***Les syndicats du G 7***